

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Date de la convocation : 11/12/2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Étaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés :** M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

**Absents excusés :** M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

**Rapporteur :** Pascal CHAUMARTIN

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération en date du 27 juin 2018, le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a délibéré favorablement sur la mise en place de l'aide directe régionale aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Pour mémoire, ces aides financent la rénovation de la vitrine (accessibilité PMR, façades, éclairage, enseigne, aménagement intérieur...), les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau...), les investissements d'économie d'énergies (isolation éclairage, chauffage...), les investissements matériels (constituant un point de vente) pour les non sédentaires.

Il est rappelé que seules les entreprises installées dans les pôles majeurs, secondaires et de proximité, et respectant le règlement des aides directes sont éligibles et que la subvention de Vienne

Condrieu Agglomération est conditionnée par un engagement de la commune pour le même montant.

Le soutien de Vienne Condrieu Agglomération et de la commune, de 15% chacun, s'ajoute au taux régional de 20%.

Les montants de subvention indiqués sont calculés sur la base des devis transmis avant travaux. Ces montants pourront évoluer selon les factures transmises par les entreprises mais ne dépasseront pas les sommes indiquées ci-dessous.

Dans ce cadre, après avis favorable de la commission économie du 29 novembre 2018, il est proposé de soutenir les entreprises suivantes :

- Optique de la paix (Estrablin)
  - o Activité principale : opticien
  - o Travaux de rénovation : enseigne, accessibilité, maîtrise de l'énergie, sécurité
  - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu agglomération : 3 000 €
  
- Armelle DRID (Loire Sur Rhône)
  - o Activité principale : massage, bien être
  - o Travaux de rénovation : vitrine, maîtrise de l'énergie
  - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 2 806.50 €
  
- Le dépôt de Camille (Vienne)
  - o Activité principale : Prêt à porter
  - o Travaux de rénovation : enseigne, vitrine, maîtrise de l'énergie
  - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu agglomération : 2 219.50 €
  
- Les petites bombes (Vienne)
  - o Activité principale : Prêt à porter
  - o Travaux de rénovation : maîtrise de l'énergie, vitrine
  - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu agglomération : 1 819.50 €
  
- ACB Concept (Vienne)
  - o Activité principale : cuisiniste
  - o Travaux de rénovation : enseigne, maîtrise de l'énergie, vitrine
  - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu agglomération : 2 802.50 €
  
- LA SCARPETTA RISTORANTE (Vienne)
  - o Activité principale : restaurant
  - o Travaux de rénovation : enseigne, maîtrise de l'énergie, vitrine
  - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu agglomération : 3 000.00 €

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation, adopté par délibération N° 1511 du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 16 décembre 2016,

**VU** la délibération n°768 de la Commission permanente du 29 juin 2017 sur l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente,

**VU** les délibérations du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 27 juin et du 25 septembre 2018,

**VU** l'avis favorable de la commission économie du 29 novembre 2018,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

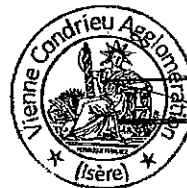
Entreprises	Subvention globale	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune
Optique de la paix	16 000 €	3 000 €	3 000 €
Armelle DRID	9 355 €	2 806.50 €	2 806.50 €
Le dépôt de Camille	7 398€	2 219.50 €	2 219.50 €
Les petites bombes	6 065 €	1 819.50 €	1 819.50 €
ACB Concept	9 342 €	2 802.50 €	2 802.50 €
LA SCARPETTA	16 000 €	3 000.00 €	3 000.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Prefecture le **26 DEC. 2018**  
et a été publiée le **26 DEC. 2018**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS

